



BULLETIN MUNICIPAL JANVIER 2021 ÉDITION 04

MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE



Notre histoire :

Centre d'interprétation des marais salés

Les marais salés de Longue-Rive couvrent près de 249 hectares et sont les deuxièmes en importance au Québec par leur superficie. Le site est reconnu comme l'une des meilleures zones d'observation par les clubs ornithologiques du Québec. On y voit la bernache du Canada, la bernache cravant, la grande oie des neiges, plusieurs espèces de canards barboteurs et plongeurs et des oiseaux de rivage et ce, avec une vue panoramique à couper le souffle. Ce marais est également une aire de reproduction des canards noirs, canards pilet et canard souchets.

Depuis 1999, les marais sont une aire protégée par Canards illimités Canada. Le site est reconnu comme l'une des meilleures zones d'observation par les clubs d'ornithologues du Québec. Le territoire est une halte migratoire importante pour la bernache du Canada, la bernache cravant, la grande oie des neiges, plusieurs espèces de canards barboteurs et plongeurs, ainsi que pour les oiseaux de rivage. Il constitue en outre une excellente aire de reproduction pour plusieurs espèces de canards barboteurs, dont le canard noir, le canard pilet et le canard souchet. Vous pouvez y observer certains oiseaux menacés du Québec tels que le bruant à queue aiguë, le faucon pèlerin et le hibou des marais.



Au sommaire :

Notre histoire
PAGE 01

Administration municipale
Nouvelles en bref
PAGE 02

Services municipaux
Coordinnées/télétravail
PAGE 03

Loisirs et cultures
PAGE 04

Nouvelle entreprise d'ici
En rafale
PAGE 05

Suivi Covid-19
PAGE 06



Administration municipale



Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi: 8h15 à 12h00
et de 13h00 à 16h00
Vendredi : 9h00 à 12h00



Assemblée municipale

11 février 2021 19h00
Par conférence Zoom



Prochain bulletin municipal

18 février 2021

Pour le recevoir par la poste ou par courriel,
veuillez contacter la coordonnatrice en loisirs
communautaires pour vous inscrire.



Bibliothèque municipale

- **Ouverte** du lundi au jeudi de 13h00 à 16h00
- Poste de travail avec **accès internet** disponible pour **étudiant** seulement
- Service de **prêt sans contact**
- Pour la **réservation** ou le retour d'un livre,
veuillez contacter madame Lucie Tremblay
au **418 231-2344** poste 227 ou par courriel
à **bibliotheque@longuerive.ca**



Les nouvelles en bref ...



Aménagement, développement et urbanisme :

Le projet de développement domiciliaire de 40 terrains est complété et est en processus de réalisation.



Assainissement des eaux usées :



L'entrepreneur Inter-Cité débutera les travaux dans le secteur de la rue de la Caserne et de la rue Girard dès le mois de mai. Par conséquent, le pont de la rivière Sault-au-Mouton sera fermé à la circulation pour 1 mois. Par la suite, les travaux de réparation, de finition et d'embellissement clôtureront la réfection de la rue principale à Longue-Rive.



Sécurité routière :

En lien avec la circulation automobile, la sécurité piétonnière des citoyens nous préoccupent spécialement en saison hivernale. La haute vitesse est problématique notamment dans le secteur de l'école primaire. Nous évaluons présentement des solutions à long terme pour enrayer ce problème. Pour la sécurité de tous, veillez à respecter les limites de vitesse !

Toujours en lien avec la circulation automobile, nous désirons informer la population que le chemin du lac des Cèdres est accessible en voiture cet hiver. Par contre la basse vitesse est de mise puisque que les motoneigistes y circulent également dans le sentier du club de motoneige Les Exploreurs. Des panneaux de signalisation seront installés à cet effet. Soyez prudents pour le bon partage de la route entre les utilisateurs.



Publicités/médias sociaux :



Le projet de refonte de notre site internet est en cours. Alors si vous avez de belles photos de notre municipalité et que vous aimeriez les partager, contacter la coordonnatrice en loisirs qui s'assurera de mentionner votre crédit photo. Ils pourraient également se retrouver dans votre bulletin municipal.

Crédit photo : Jonathan Tremblay



Coordonnées des employés en télétravail

FERMETURE AUX CITOYENS/SERVICES MUNICIPAUX



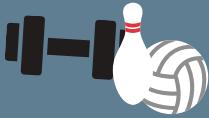
Tel que recommandé par le gouvernement du Québec, l'accès aux bureaux municipaux est fermé pour les citoyens et ce jusqu'au 8 février 2021 inclusivement.

Les services demeurent disponibles par courriel ou par téléphone selon les heures d'ouverture habituelles.

Les employés sont en télétravail à l'exception des services concernant l'administration, les finances et la bibliothèque. Le paiement de compte de taxes est possible sur rendez-vous, veuillez communiquer avec la secrétaire administrative pour connaître la procédure.

- Pour rejoindre la **directrice générale**, veuillez composer le 418 231-2344 poste 225 ou par courriel à directiongeneral@longuerive.ca, cellulaire : 581 993-2344.
- Pour rejoindre la **secrétaire administrative**, veuillez composer le 418 231-2344 poste 221 ou par courriel à administration@longuerive.ca.
- Pour rejoindre l'**adjointe administrative**, veuillez composer le 418 231-2344 poste 231 ou par courriel à finances@longuerive.ca.
- Pour rejoindre le **coordonnateur des travaux du projet d'assainissement**, veuillez composer le 418 520-3177 ou par courriel à coordonnateur@longuerive.ca.
- Pour rejoindre la **bibliothèque**, veuillez communiquer avec madame Lucie Tremblay au 418 231-2344 poste 227 ou par courriel à bibliotheque@longuerive.ca.
- Pour rejoindre l'**agent de développement et responsable en urbanisme**, veuillez composer le 418 231-2344 poste 223 ou par courriel à developpement@longuerive.ca, cellulaire : 581 623-0295.
- Pour l'**inspecteur municipal**, veuillez composer le 418 231-2344 poste 224 ou par courriel à travauxpublics@longuerive.ca.
Pour toutes urgences en dehors des heures habituels, composer le 418 587-0674.
- Pour rejoindre la **coordonnatrice des loisirs communautaires**, veuillez composer le 418 231-2344 poste 226 ou par courriel à loisirs@longuerive.ca.

En vous remerciant pour votre compréhension et votre collaboration.



Loisirs et Cultures

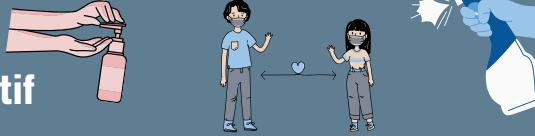
NOUVELLES DIRECTIVES EN VIGUEUR JUSQU'AU 8 FÉVRIER 2021



Infrastructures intérieures

- Salle d'entraînement
- Salle de quilles
- Centre communautaire (locations)
- Gymnase de l'école (activités sportives)

Fermées jusqu'au 8 février 2021



Parc Récréatif

Heureusement, l'accès au bâtiment de services est permis pour enfiler vos patins, se réchauffer et utiliser les toilettes. Le prêt de patins, de raquettes, de casques protecteurs et d'aide-patinage sont disponibles avec signature du formulaire lors des heures d'ouverture. Une table est prévue pour le retour des équipements sportifs avec désinfection après chaque utilisation.

En cette période de confinement, il est très important de respecter les consignes émises par le gouvernement afin de continuer de vous offrir ce service gratuit qui permet à la population de pratiquer des activités en plein-air ! De notre côté nous avons instauré toutes les mesures exigées dans l'objectif de pouvoir conserver notre seule infrastructure en loisirs ouverte. Nous avons un préposé pour faire appliquer ces mesures et répondre à vos besoins.

Merci de vous assurer que vos enfants comprennent bien les règlements avant d'utiliser les infrastructures. Dans le non-respect des règlements nous nous verrons dans l'obligation de mettre fin aux services.



De plus, 3 glissades pour vous amuser avec les mêmes directives que la pratique de raquettes !

Horaire d'ouverture avec surveillance !

LUNDI AU VENDREDI :	17h30 à 19h30
SAMEDI ET DIMANCHE :	13h00 à 16h00 et de 17h30 à 19h30
Téléphone : 418 231-2397	

Directives pour la patinoire extérieure

Patinage libre avec bulle familiale seulement.



Suivre le sens des flèches et respect du 2 m.



Casque protecteur obligatoire pour les 12 ans et moins et fortement recommandé pour tous.



Maximum de 16 personnes à la fois sur la glace



Port du couvre-visage de type cache-cou obligatoire.

Prêt d'équipements disponibles sur les heures d'ouverture.

HOCKEY LIBRE ET BÂTONS INTERDITS

DIRECTIVES POUR L'ACCÈS AUX VESTIAIRES ET AUX TOILETTES !

À l'entrée, port du masque obligatoire, désinfection des mains et prise de registre.

Pas de service de vente, de jeu ou de regroupement ne sera permis à l'intérieur.

Nombre de places disponibles dans les vestiaires calculés selon la règle du 2 m.

Les surfaces fréquemment touchées seront nettoyées plusieurs fois par jour.

Formulaire pour le prêt des équipements et retour sans contact avec désinfection.

Table disponible par personne ou bulle familiale pour repos et/ou collation.



Directives pour le sentier de raquettes

Distanciation de 2 mètres obligatoire.



Port du couvre-visage type cache-cou obligatoire.

Prêt d'équipements disponibles sur les heures d'ouverture.

Accès interdit aux personnes de l'extérieur et/ou ayant des symptômes grippaux !

Surveillez le facebook du Parc Récréatif pour connaître la condition de la glace lors de tempête et la date d'ouverture des glissades !

Crédit photo : Marie-Soleil Dugas



Nouvelle entreprise d'ici !



Bonjour, je me nomme Daisy Savard, originaire de Longue-Rive et je suis l'entrepreneure de ma compagnie Maman DS. Voici mon histoire !

Lorsque mon fils a commencé à grandir très rapidement, je me suis mise à la couture et ma vraie passion est née. Plusieurs personnes m'ont encouragé à vendre mes confections. J'ai réfléchie pendant plusieurs mois. Et c'est en octobre 2017 que je me suis décidée à ouvrir mon entreprise. Le temps d'avoir maîtrisé toutes les lois et règlements sur le textile et ensuite de m'inscrire au registre des entreprises, ce n'est qu'en janvier 2018 que j'ai pu ouvrir ma page Facebook "Maman DS".



Cela fait maintenant 3 ans que je crée des vêtements pour toute la famille, je fais seulement de la confection pour le moment mais je pense offrir un jour, de faire quelques réparations ou bas de pantalons. Mes confections sont très diversifiées. J'offre des vêtements évolutifs, des robes, des chandails adultes, sous-vêtements pour toute la famille et aussi des serviettes hygiéniques lavables, parfait pour le zéro déchet et l'environnement. Je suis très à l'écoute de mes clients, car je fais principalement des pièces uniques ce qui est très apprécié.

Félicitation et bonne continuité dans tes projets futurs ! On encourage local !

Pour commander et/ou visiter son profil: [Https://www.facebook.com/MamanDS117/](https://www.facebook.com/MamanDS117/) ou Mamands.etsy.com



Domaine du Lac des Cèdres

Location de chambres avec service de repas (take out) avec salle de bain privée. Accessible en voiture et en motoneige. Informations: 581 623-0772



En rafale ...



Concours Défi
Château de neige
Jusqu'au 8 mars 2021



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



A diffuser dès réception

La MRC de La Haute-Côte-Nord rejoint le Défi Saint-Laurent

Les Économies, le 15 janvier 2021 - La MRC de La Haute-Côte-Nord est fière d'annoncer qu'elle est la première MRC à rejoindre le Défi Saint-Laurent en tant que partenaire d'engagement.

Grâce aux actions de réduction des plastiques déjà entreprises, elle s'est vu attribuer le niveau 15.

« C'est avec plaisir que nous rejoignons le Défi Saint-Laurent ! »

Le Défi Saint-Laurent est un programme de recyclage mondial développé par Stratégies Saint-Laurent, qui reconnaît et encourage les efforts de réduction des plastiques à usage unique chez ses partenaires afin de contrer la prolifération des microplastiques dans le fleuve Saint-Laurent. Les partenaires engagés dans le Défi Saint-Laurent ont jusqu'à 3 mois pour trouver des façons de réduire l'utilisation des plastiques dans leur quotidien. Ils peuvent également aider à la dégradation d'objets en plastique lorsque ceux-ci sont exposés au vent, à l'eau et/ou au soleil, ou encore, en se détournant des déchets synthétiques lors du lavage. Ils se retrouvent alors dans nos cours d'eau et dans les océans où ils menacent la biodiversité aquatique.

Voir quelles actions l'entreprise ou la MRC qui ont été reconnues par le Défi :

- o Programmes d'éco-déchets pour industries, commerces, et institutions (ICI) pour la réduction de leurs déchets;
- o Programme de subvention aux citoyens à l'achat de couches lavables, protections contre les fuites et sacs en tissu;
- o Activités de sensibilisation et d'éducation sur les impacts des déchets plastiques;
- o Guide et accompagnement pour un événement responsable;
- o Participation et soutien aux opérations de nettoyage communautaire.

Et ce n'est qu'un début! Compte tenu de l'impénétrabilité du plastique dans notre quotidien et de nos habitudes, il nous reste encore beaucoup à faire. Nous devons tous aller de l'avant en poursuivant ses efforts de réduction des déchets plastiques sur son territoire.

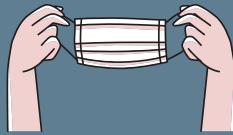
Pour en savoir plus sur le Défi, consultez : <https://www.defichateaudeneige.ca/dedi-saint-laurent>

- 30 -

Source : Votre Communauté, communautés en développement durable et économie circulaire
Service technologique et de l'environnement (STAE) :
Tél.: 418 233-2102 ou 866 228-0223;
Courriel : stae@ec.gc.ca (Gouvernement du Canada);
Tél.: 418 233-2102 ou 866 228-0223; Tél.: 418 233-3810
www.ec.gc.ca; stae@ec.gc.ca

Crédit photo : Marie-Soleil Dugas

Suivi Covid-19



Le Québec est en confinement du 9 janvier au 8 février 2021 avec un couvre-feu entre 20h00 et 5h00. La Côte-Nord est maintenant en zone rouge et de nouvelles mesures s'appliquent.

Voici les nouvelles directives !

CORONAVIRUS (COVID-19)

Mesures en vigueur du 9 janvier au 8 février sur l'ensemble du territoire à l'exception des territoires du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James

Mise en place d'un couvre-feu entre 20 h et 5 h

Interdiction de se déplacer hors de son lieu de résidence

Exception pour les soins de santé, les raisons humanitaires et le travail jugé prioritaire

Aucune visite permise

Les personnes seules ne peuvent voir qu'une autre personne seule

Maintien de la fermeture des commerces non essentiels

- Livraison et cueillette à la porte permises jusqu'à 19 h 30, au plus tard
- Les restaurants, gyms, théâtres, cinémas, salons de coiffure et lieux de culte demeurent fermés
- Fermeture de tous les commerces à 19 h 30, à l'exception des pharmacies et des stations-service
- Les restaurants peuvent poursuivre la livraison après 19 h 30

Télétravail obligatoire

Toutes les entreprises et les tours de bureaux doivent être fermées

Votre gouvernement

Québec.ca/covid-19

6 jan.
NOUVELLES RÈGLES
ET DIRECTIVES EN VIGUEUR

CORONAVIRUS (COVID-19)

7 jan.
NOUVELLES MESURES
ET DIRECTIVES EN VIGUEUR

Mesures en vigueur du 9 janvier au 8 février sur l'ensemble du territoire à l'exception des territoires du Nunavik et des Terres-Cries-de-la Baie-James

Mise en place d'un couvre-feu entre 20 h et 5 h

Il sera interdit à quiconque de se trouver hors de sa résidence ou du terrain de celle-ci, sauf dans le cas d'exceptions. Voici un résumé de celles permises :

- Une personne dont la présence est essentielle sur les lieux de son travail;
 - Une personne qui doit se rendre chercher les médicaments dont elle a besoin à la suite d'un rendez-vous médical;
 - Une personne qui doit se rendre à l'hôpital ou à la clinique, chez le dentiste ou chez l'optométriste, ou en revenir;
 - Une personne qui doit se rendre au chevet d'un parent malade ou blessé;
 - Un étudiant qui doit participer à un cours du soir en présentiel ou à un laboratoire dans une école reconnue;
 - Un parent qui doit reconduire ses enfants chez l'autre parent qui en a la garde;
 - Une personne qui revient de l'étranger (en raison du travail par exemple) par un vol de nuit et doit retourner à sa résidence;
 - Une personne qui doit faire le plein d'essence pour se rendre à son travail;
 - Une personne qui doit sortir pour que son chien puisse faire « ses besoins »;
 - Une personne qui doit accompagner une personne incapable de conduire pour se rendre à un rendez-vous médical;
 - Un parent qui doit accompagner un enfant malade à l'hôpital;
 - Un parent qui doit aller reconduire son adolescent à son travail.
- Le montant des amendes pour les contrevenants est de 1 000 \$ à 6 000 \$. Pour les mineurs de 14 ans et plus, le montant est de 500 \$.
- Il appartient à la personne qui se trouve à l'extérieur de sa résidence de démontrer qu'elle bénéficie d'une exception prévue par le décret.
- Les employeurs pourront fournir une attestation justifiant les déplacements nécessaires de leurs employés. Les organisations qui n'en ont pas déjà produit peuvent se procurer un exemple sur Québec.ca/coronavirus.

Activités intérieures et extérieures

Toutes les activités sociales ou créatives, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, doivent se limiter à la bulle familiale ou aux personnes résidant à la même adresse.

Aucune activité de groupe n'est permise.

Les activités sportives intérieures sont interdites, à l'exception des cours d'éducation physique et des programmes particuliers en contexte scolaire, de l'entraînement des athlètes identifiés et des sports professionnels qui ont reçu une autorisation des autorités de la santé publique.



**Pour suivre les mises à jour,
consultez le site web du
gouvernement du Québec
au www.quebec.ca**

Votre gouvernement

Québec.ca/coronavirus

Québec

On continue de se protéger !



Toussez
dans
votre coude



Lavez
vos mains



Gardez vos
distances



Couvrez
votre visage
(si moins de 2 mètres)



Limitez vos
déplacements

Québec.ca/coronavirus
1-877-644-4545